



25 mars 2015

(15-1684)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**RAPPORT DE LA SADC AU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET  
PHYTOSANITAIRES DE L'ORGANISATION MONDIALE DU  
COMMERCE SUR LES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE SPS**

RÉUNION DES 26-27 MARS 2015

La communication ci-après, reçue le 24 mars 2015, est distribuée à la demande de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

## **1 GESTION RÉGIONALE DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

1. Le Secrétariat de la SADC a organisé des réunions régionales pour son Comité de coordination des mesures sanitaires et phytosanitaires (CC SPS) et pour les comités techniques chargés de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de l'élevage et de la protection des végétaux, à Pretoria (Afrique du Sud) les 21 et 22 janvier 2015. L'objectif était de discuter de la mise en œuvre de l'Annexe SPS au Protocole commercial de la SADC en vue de renforcer la sécurité alimentaire et les échanges régionaux et internationaux tout en assurant la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux et la préservation des végétaux. Les réunions ont reçu le soutien de l'Union européenne (UE) par l'intermédiaire du programme régional de soutien à l'intégration économique (REIS).

2. Ont participé aux réunions les États membres et des organisations régionales et internationales opérant dans le domaine SPS. Des programmes de travail ont été élaborés dans les différents domaines thématiques (sécurité sanitaire des produits alimentaires, préservation des végétaux et santé des animaux).

## **2 ATELIER DE SENSIBILISATION SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LE SECTEUR PRIVÉ**

3. Le Secrétariat de la SADC a animé un atelier de sensibilisation sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires à Pretoria (Afrique du Sud) les 10-12 février 2015. L'objectif était d'aider le secteur privé à mieux comprendre les questions liées à la sécurité sanitaire des produits alimentaires de manière à participer davantage à l'élaboration et à la mise en œuvre des normes dans ce domaine, pour un commerce régional et international des produits alimentaires plus sûr. Parmi les participants figuraient des représentants d'associations d'agriculteurs, de détaillants, de producteurs et de consommateurs, ainsi que des agriculteurs. L'atelier a été parrainé par l'UE dans le cadre du programme REIS.

4. Les participants et les animateurs de l'atelier ont fait connaître leurs expériences nationales en matière de mise en œuvre de systèmes de sécurité sanitaire des produits alimentaires. De l'avis général, il faudrait que les responsables nationaux de la réglementation en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires collaborent avec le secteur privé pour faire en sorte que les normes dans ce domaine soient mises en œuvre de la même manière pour le commerce intérieur et pour le commerce international.

### **3 ÉTUDE SUR L'IDENTIFICATION DES RÈGLEMENTS PHYTOSANITAIRES FAISANT OBSTACLE AU COMMERCE RÉGIONAL**

5. Le Secrétariat de la SADC a commandé une étude régionale en novembre 2014 pour identifier les mesures phytosanitaires faisant obstacle au commerce des végétaux et des produits d'origine végétale. L'étude a porté sur sept États membres, à savoir l'Afrique du Sud, le Botswana, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, la Tanzanie et le Zimbabwe. Le rapport de fin de mission est en cours de rédaction par les consultants.

### **4 ATELIER SUR L'HARMONISATION DE LA RÉGLEMENTATION PHYTOSANITAIRE**

6. Le Secrétariat de la SADC a animé un atelier sur l'harmonisation des règlements phytosanitaires relatifs aux produits horticoles (fruits) qui font l'objet d'échanges intrarégionaux. L'atelier s'est tenu à Harare (Zimbabwe) les 10-12 février 2015. Les participants étaient des fonctionnaires des organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) chargés des procédures d'analyse des risques phytosanitaires, y compris des experts en protection des végétaux venant d'instituts de recherche, d'universités et d'organisations internationales. L'atelier a été parrainé par l'UE dans le cadre du programme REIS.

7. Les conditions phytosanitaires pour l'importation de 19 produits horticoles (fruits) ont été élaborées et distribuées pour permettre aux parties prenantes de formuler des observations dans l'ensemble des États membres.

### **5 GESTION RÉGIONALE DES MOUCHES DES FRUITS**

8. Avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dans le cadre du programme régional de coopération technique, les fonctionnaires des États membres responsables de la gestion des mouches des fruits suivent une formation d'un mois – qui s'achèvera en mars 2015 – au Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE) au Kenya.

9. Le Secrétariat de la SADC tient à remercier le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (AU-IBAR) d'avoir soutenu sa participation à cette réunion.

Les demandes de renseignements supplémentaires peuvent être adressées à E. Meintjies ([emeintjies@sadc.int](mailto:emeintjies@sadc.int)) ou à C. Mwape ([cmwape@sadc.int](mailto:cmwape@sadc.int)).

---